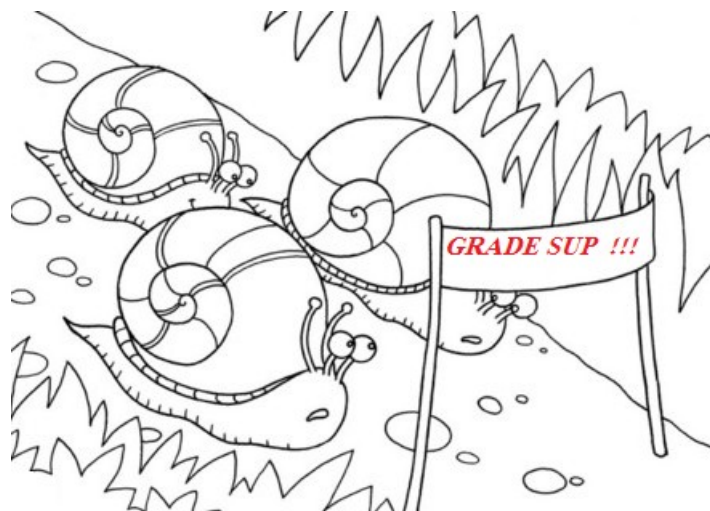


FO : le syndicat qui reste un syndicat

CAPL B du 8 juin 2012

Tableaux d'avancement 2012

Mouvements de Personnels GP



Cette CAP Locale s'est ouverte à 9h30 pour se terminer à 12h (ce qui constitue un record de durée pour statuer sur des tableaux d'avancement !), avec une suspension de séance de 10h50 à 11h. Vos représentants **FO** y étaient majoritaires (3 titulaires **FO** sur 5 titulaires présents).

1) Approbation du règlement intérieur des CAP Locales

Les nouvelles modalités de fonctionnement de nos CAP ont été présentées par la direction aux organisations syndicales représentatives lors de la réunion informelle du 9 mai. Principal point d'achoppement, **la formation restreinte élargie a été unanimement dénoncée comme étant trop contraignante et inadaptée au niveau local.**

Le risque de ne pas pouvoir réunir le quorum est augmenté, la rédaction des procès-verbaux est compliquée, la désignation de plusieurs secrétaires devient nécessaire, la représentation des collègues en séance perd en lisibilité. En fait, ce sont les modalités pratiquées à l'ex-DGI qui s'imposent à tous. **FO** dénonce une absence de logique à vouloir restreindre la représentation des personnels, contre l'intérêt même des agents.

Résultats des votes : 5 POUR (5 administration)
4 CONTRE (3 **F.O.**-DGFIP, 1 CGT) & 1 refus de vote (1 SUD)

FO a voté **CONTRE** ce règlement intérieur pour dénoncer les modalités péremptoires de la circulaire et attirer l'attention sur le fait que la formation restreinte élargie n'est pas souhaitée au niveau local. **F.O.**-DGFIP 60 revendique davantage de liberté au niveau local pour faire fonctionner les instances en bonne intelligence et garantir une représentation efficace de tous les agents.

Merveille du dialogue social : l'administration avait reçu la consigne de faire voter le règlement intérieur « en l'état » !!!

Il était donc impossible pour les élus de l'amender pour l'adapter au niveau local malgré la volonté unanime des représentants de tous bords de siéger en formation plénière quel que soit l'objet de la réunion...

2) Approbation des procès-verbaux

Le Président soumet au vote les procès-verbaux des CAPL n°2 suivants :

- 14/11/2011 (liste d'aptitude), approuvé à l'unanimité, mais **FO** dénonce que cette approbation est trop tardive, puisqu'elle intervient bien après la tenue de la CAP Nationale de liste d'aptitude ;
- 12/12/2011 (mouvements de personnels), approuvé à l'unanimité ;
- 03/02/2012 (mouvements de personnels), dont l'approbation est ajournée à la demande de **FO**.

3) Tableaux d'avancement (TA) 2012

Désormais, les tableaux d'avancement sont fusionnés : ils sont établis **sans distinction de filière**.

Cela implique des modifications importantes par rapport à l'antérieur pour les collègues de la filière Gestion Publique. Notamment, les proposés classés non promus au TA 2011 ne bénéficient plus d'aucune priorité de réinscription... **FO** dénonce une harmonisation à la baisse qui pénalise des collègues et un manque de communication sur tous ces changements qui touchent la filière GP.

La sélection repose sur l'ancienneté des agents quel que soit leur nombre et sans tenir compte de l'effectif au niveau local.

En 2012, un « ordre de mérite » unique est établi au plan national. Les inscriptions au projet de tableau d'avancement sont prononcées au niveau national, dans l'ordre décroissant de l'ordre de mérite et dans la limite des possibilités de promotions, comme suit :

1. les agents âgés de 58 ans et plus au 31/12/2012 "au titre de la fin de carrière" ;
2. les autres agents " au choix normal " dans l'ordre d'ancienneté décroissante de l'ordre de mérite. Cet ordre est élaboré, à mérite égal, dans l'ordre d'ancienneté décroissant, par application successive des critères suivants :

1 - l'échelon et l'ancienneté dans l'échelon (rang d'ancienneté) par ordre décroissant ;

2 - l'ancienneté dans le corps d'appartenance ;

3 - le total des évolutions de note des 3 dernières années (2011-2010-2009).

La revendication portée et obtenue par **F.O.**-DGFIP est que la notation tienne un rôle mineur comme critère de sélection.

L'établissement des TA sera de la **seule compétence des CAP Nationales**. L'examen systématique des TA par les CAP Locales est assuré pour garantir le respect des règles de gestion et l'équité pour tous et réaliser ainsi un premier éclairage des CAPN. C'est une revendication forte de **F.O.**-DGFIP, quand d'autres souhaitaient la suppression pure et simple des CAPL en matière de TA.

Critères de sélection ou d'exclusion

1. satisfait à l'ensemble des **conditions statutaires** de grade et/ou de services (*décret n° 2009-1988 du 11 novembre 2009, article 25 et décret n° 2010-982 du 26 août 2010, article 15*) ;
2. avoir été noté au moins à la note pivot au titre des 3 dernières années, dont une dans le grade de sélection au 31 décembre N-1 ;
3. faire preuve d'une valeur professionnelle satisfaisante (fiches de notation et comptes-rendus d'entretien) à savoir :
 - ne pas avoir fait l'objet d'une évolution négative (- 0,02 ou - 0,06) au cours des 3 années qui précèdent (2011-2010-2009) ;
 - ne pas avoir fait l'objet d'une procédure disciplinaire ou d'un contexte disciplinaire récent. Le contexte disciplinaire doit être avéré, grave, sérieux (procédure disciplinaire ou/et pénale engagée, mise en examen, faits reconnus par l'agent, ...)
4. être en position d'activité à la date d'effet de la promotion le 01/01/2012 (ce qui exclut les agents en disponibilité, en congé parental ou ayant cessé définitivement leurs fonctions) ;
5. Cas particulier des agents ayant fait l'objet d'une note d'alerte (-0,01) : bien que non notés à la note pivot, ils sont considérés comme remplissant les conditions de note. La possibilité d'inscription est conditionnée à une proposition favorable, après avis de la CAPL, de la direction locale.

Pour FO, tous les agents remplissant les conditions statutaires doivent être promus.

TA 2012 pour C1

1 an dans le 6^{ème} échelon de C2 et au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B

dernier proposé dans l'Oise : échelon 8 depuis juin 2010

TA 2012 pour CP

1 an dans le 6^{ème} échelon de C1 et au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B

dernier proposé dans l'Oise : échelon 10 depuis mars 2011



ATTENTION

Les tableaux des proposés ont été mis en ligne sur *Ulysse 60* (avant la tenue de la CAPL !).

Mais les interventions des élus **FO** ont permis de proposer

10 contrôleurs de plus sur le TA CP et **2** contrôleurs de plus sur le TA C1.

L'inscription sur cette liste préparatoire ne vaut absolument pas garantie de promotion !

Il faut attendre l'issue des travaux de la CAP Nationale pour connaître les promus.

Oise 2012	contrôleurs remplissant les critères statutaires (PAS)	contrôleurs inscrits au bénéfice de l'âge et contrôleurs les plus anciens après contingentement (PUS)	proposés avant CAP Locale	proposés après CAP Locale	dont 58 ans et plus	dont filière GP	dont filière fiscale	date d'effet de la nomination	projet Ulysse	CAP Nationale
TA C1	50	18	15	17	5	12	5	01/01/12	25 juin	28 juin
TA CP	51	19	7	17	1	10	7	31/12/12	4 juillet	10 juillet

Vos élus **FO** ont fait valoir les dispositions pour les contrôleurs n'ayant pas leurs 3 notations consécutives, qui peuvent être proposés par la CAP Locale après examen, conformément à l'extrait utile de la note de la DGFIP (pages 32 et 33, paragraphe *Situations particulières*).

Nous avons fait la même intervention l'an dernier (10 promus pour 17 places de CP au Trésor à cause de cette règle d'éviction), sans possibilité de rattrapage.

Après des débats nourris et une interruption de séance, **FO** a obtenu du Président que les agents exclus non notés pour cause de maladie ou de détachement ou autre soient proposés localement, mais - hélas ! - uniquement à condition qu'ils aient au moins 2 notes au lieu de 3. Or 3 collègues n'avaient qu'une notation en 2011 (rien en 2009, rien en 2010). Leur notation 2012 ne sera prise en compte que pour le tableau 2013. Ils n'ont pas pu être proposés pour passer au grade supérieur malgré l'insistance de nos interventions, la direction ayant refusé de proposer les agents notés une seule fois.

Seul **FO** a défendu les contrôleurs issus de détachement comme des cadres B ayant des droits identiques aux contrôleurs issus du réseau de la DGFIP. Certains, pourtant prompts à défendre le passage de tous pourvu que les critères statutaires soient remplis, voulaient s'en tenir à la liste proposée sur Ulysse, craignant que les proposés "échelon 10" ne soient primés en CAPN.

Pour vos élus FO, la règle du tableau d'avancement est l'ancienneté administrative, sans discrimination aucune.

De plus, pour **FO**, il fallait exploiter au maximum les 19 propositions de promotion en CP et les 18 en C1 afin qu'un maximum de collègues de l'Oise aient des chances d'être promus en CAP Nationale. **Ne proposer que 7 avancements à CP pour les 2 filières était pour nous scandaleux** (cf. projet départemental publié sur Ulysse 60). Grâce aux interventions de **F.O.-DGFIP 60**, c'est finalement 17 C1 qui sont proposés, soit plus du double !!! De même les C2 proposés à l'avancement de grade sont passés de 15 à 17.

Résultats des votes pour le TA C1 : 3 POUR (administration)
2 **ABSTENTIONS** (2 **F.O.-DGFIP**), 1 CONTRE (1 SUD)

Résultats des votes pour le TA CP : 4 POUR (administration)
2 **ABSTENTIONS** (2 **F.O.-DGFIP**), 2 CONTRE (1 CGT, 1 SUD)

Les élus FO revendiquent que tous les agents qui remplissent les conditions statutaires soient promus automatiquement au grade supérieur par tableau d'avancement, mais ne veulent pas non plus voter contre la promotion des collègues, d'où l'abstention.

F.O.-DGFIP dénonce un volume de promotions nettement insuffisant.

F.O.-DGFIP condamne l'instauration des contingentements de grades résultant des restrictions budgétaires qui réduisent fortement le volume des promotions.

Pour **F.O.-DGFIP** le tableau d'avancement doit obéir aux seuls critères des conditions statutaires.

Après le NES, ces promotions réduites portent un nouveau coup dur à la catégorie B.

Par ailleurs **F.O.-DGFIP** revendique pour tous une revalorisation indiciaire de **60 points** ainsi que la création de grades de fin de carrière. Cette revendication trouve d'autant plus sa légitimité avec la polyvalence et la polycompétence exigées des agents dans le cadre des réformes de structures imposées et ne serait que justice eu égard aux revalorisations et primes accordées à l'encadrement supérieur.

Pour mémoire, les tableaux d'avancement de nos **collègues géomètres** relèvent directement de la CAP Nationale, qui s'est déjà tenue en avril 2012.

4) Mouvements de personnels (filière gestion publique)

Le Président propose de prononcer les deux mouvements suivants :

Nom Prénom	affectation actuelle	nouvelle affectation	date du mouvement
Non communicable en ligne	Beauvais Municipale	Formerie	01/07/2012
	Noyon	Lassigny	01/08/2012

Résultats des votes : 9 **POUR** (3 **F.O.**-DGFIP, 1 CGT, 5 administration)
1 ABSTENTION (1 SUD)

FO a voté POUR ces mouvements qui répondent aux souhaits des collègues en attente de mutation, à des dates adaptées à chaque situation et sans attendre le 1^{er} septembre. La direction locale a d'ailleurs accepté d'avancer la date d'effet d'un mouvement sur notre intervention.

La stagiaire ENFiP C qui avait été affectée à la Dépense (CAPL du 25 mai dernier) a finalement refusé le bénéfice de son concours externe, le poste reste donc à pourvoir.

N.B. La CAPL « mouvements de personnels au 01/09/2012 » aura finalement lieu le 10 juillet pour la filière GP.

5) Questions diverses

FO a demandé la reconstitution détaillée des effectifs FF par service avant la CAPL de mutation (titulaires, ALD, EDRA permanisés, détachés en plus ou en moins, temps partiel à compenser et CTP) ; ce détail sera donc fourni.

FO a demandé que chaque détachement soit désormais assorti d'une demande signée de l'agent en filière fiscale, ce qui a été accepté par la direction.

FO a demandé une ventilation des effectifs FF par service de direction. Réponse : le président estime qu'il n'est pas dans son intérêt de généraliser ce qui est une "conquête sociale" en filière GP à la filière fiscale. Bref, il préfère éviter que les représentants du personnel interviennent trop sur ces sujets...



BULLETIN D'ADHESION 2012

à retourner à Maryse COZETTE, trésorerie de Creil Municipale
ou à **F.O.**-DGFIP 60 – 2 rue Molière – 60000 Beauvais

NOM :

Prénom :

Grade : échelon :

Quotité de travail :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (**F.O.**-DGFIP)

Fait à, le

(signature)



66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu
possibilité de règlement en 2, 3 ou 4 fois